

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué le 7 décembre s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Dominique RABELLE, maire.

Sont présents : Dominique RABELLE, maire,

Adrien MAZERAT, Fabienne DELHUMEAU-JAUD Fabienne, Patrick LIVENAIS, Jacqueline COUSSY, Jean-Jacques RODRIGUES, Corinne LEROLLE, Philippe SIMONAUD, adjoints ; Françoise DODIN, Catherine RASPI, Lisiane PELOU, Christophe CAVEL, Patricia PETIT-DODIN, Laëtitia CHAGUÉ, Grégory POITOU, Frédérique VITRAC, Marie-Anne GORICHON-DIAS, Cathy STEINBACH, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Sandra LAMY, conseillère municipale, qui a donné procuration à Corinne LEROLLE, adjointe, Bruno DEUIL, conseiller municipal, qui a donné procuration à Adrien MAZERAT, adjoint, Yannick MORANDEAU, conseiller municipal, qui a donné procuration à Marie-Anne GORICHON-DIAS, conseillère municipale, Éric PROUST, conseiller municipal, qui a donné procuration à Cathy STEINBACH, conseillère municipale.

Absents excusés : Dominique PRIVAT, Pascal MARKOWSKY, conseillers municipaux.

Absents : Jean-Luc BUTEUX, Patrick BOUYER, Carole LALLEMAND, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désigné secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales : Adrien MAZERAT.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 22

**DÉLIBÉRATION N° 97-2022 : OPÉRATION CHÈQUE CADEAU DE L'ASSOCIATION "OLÉRON, CŒURS DE VILLAGES" - ACHAT DE TITRES PAR LA COMMUNE POUR SES AGENTS**

Rapporteur : Madame le maire

Face à la crise sanitaire, l'association "Oléron, Cœurs de Villages" avait décidé il y a deux ans de lancer une opération d'incitation commerciale à destination de tous les commerçants de l'île. Le principe était simple : acheter des bons d'achat (chèques cadeaux d'une valeur faciale de 20,00 €) maintenant et les utiliser plus tard. L'objectif recherché était d'aider les commerçants oléronais à passer cette période difficile, les particuliers, quant à eux, n'étant pas dépourvus puisqu'ayant la garantie de pouvoir utiliser leurs chèques cadeaux, dès que possible et pendant un an.

La commune avait alors décidé de procéder à l'achat d'un chèque cadeau pour chacun de ses agents titulaires et stagiaires, contractuels de droit public ou privé (cf. en ce sens délibérations n° 112-2020 du 14 décembre 2020 et n° 80-2021 du 13 décembre 2021).

Aussi vous est-il proposé de renouveler cette opération de soutien à l'économie locale pour ces fêtes de fin d'année<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Soit pour 64 agents une dépense prévisionnelle de 1 280,00 € (64 x 20,00 €).



**AR Prefecture**

017-211703376-20221216-2022121697-DE  
Reçu le 19/12/2022  
Publié le 19/12/2022

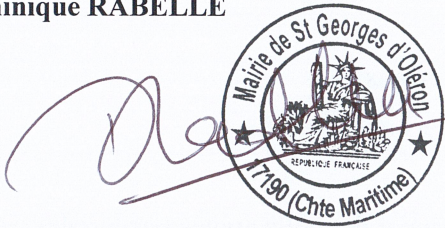
Vu l'exposé de madame le maire et les explications complémentaires apportées par Catherine RASPI,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- **D'APPROUVER** le principe d'achat pour les présentes fêtes de fin d'année d'un chèque cadeau auprès de l'association "Oléron, Cœurs de Villages" pour chacun des agents de la commune titulaires et stagiaires, contractuels de droit public ou privé en poste à ce jour.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

**La maire,  
Dominique RABELLE**



**Le secrétaire de séance,  
Adrien MAZERAT**

A blue ink signature of Adrien Mazerat, written in a cursive style.

La maire soussignée  
certifie le caractère exécutoire  
de la présente délibération télétransmise  
au représentant de l'État le 16 décembre 2022  
et publiée sur le site internet de la commune le 16 décembre 2022  
**Dominique RABELLE**

